



PREFET DE L'EURE

**Secrétariat Général**

Direction des élections,  
de la légalité et de l'environnement

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Sociétés CEMEX et LAFARGE  
à Alizay et Igoville**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DELE/BERPE/18/225 du 25 janvier 2018, il a prescrit une enquête publique d'un mois sur la demande d'autorisation présentée par les sociétés CEMEX et LAFARGE en vue de modifier les conditions d'exploitation et de remise en état de deux carrières alluvionnaires sur les communes d'Alizay et Igoville.

L'enquête se déroulera pendant **30 jours consécutifs du 26 février 2018 au 27 mars 2018 inclus.**

Pendant ce délai, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude des dangers et l'avis de la préfète de la région Normandie en tant qu'autorité environnementale est consultable sur le site internet de la préfecture (<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-Publiques>) et à la préfecture de l'Eure sur support papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera déposé dans les mairies d'Alizay et Igoville, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'Alizay, siège de l'enquête, ou par voie électronique à [contact@alizay.fr](mailto:contact@alizay.fr) (à l'attention du commissaire enquêteur).

Le président du tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Gilles DUFOUR, commissaire de police honoraire retraité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences suivantes dans les mairies de :

Alizay:

- le lundi 26 février 2018 de 15h à 18h,
- le samedi 10 mars 2018 de 9h à 12h,
- le mardi 27 mars 2018 de 15h à 18h,

Igoville:

- le lundi 19 mars 2018 de 15h à 18h.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est adressée aux responsables du projet et dans les mairies concernées pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la société CEMEX située 7 chemin de la Voute - 76120 Le Grand Quevilly et de la société LAFARGE située Hameau de la Garenne -27700 Bernières-sur-Seine.

Le présent avis est affiché dans les mairies de Pîtres, le Manoir, Val-de-Reuil, Léry, les Damps, Pont-de-l'Arche, Criquebeuf-sur-Seine, Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière, les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Ymare et Quévreville-la-Poterie ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

pour le préfet et par délégation  
la secrétaire générale de la préfecture

Anne LAPARRE-LACASSAGNE